



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 18 décembre 2023*

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Présentation du rapport annuel d'activité 2022 – Concession de service public pour l'organisation des transports urbains**

**L'An Deux Mille Vingt Trois, le 18 décembre à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 12 décembre 2023.**

**PRÉSENTS :** BATESTTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, COLOMBANI Carulina, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul.

**ONT DONNE POUVOIR :**

CALLIER Jeanne à MUSSIER Emma  
LINALE Serge à ROMITI Gérard  
LORENZI Thérèse à POLIFRONI Bruno  
MALAFRONTI Christine à BERTOLUCCI Marie-Christine  
PERFETTINI Martine à LEONARDI Jean-Charles  
TIMSIT Christelle à COLOMBANI Carulina  
ZUCCARELLI Jean à SALGE Hélène  
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène  
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis  
MASSONI Jean-Joseph à MILANI Jean-Louis

**ABSENTS :**

DE GENTILI Emmanuelle, MONDOLONI Jean-Martin, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise.

**QUORUM : 21**

M. SIMONI Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Présentation du rapport annuel d'activité 2022 – Concession de service public pour l'organisation des transports urbains**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 22 décembre 2021, décidant d'attribuer la concession de service public pour la gestion et l'exploitation du service de transports public de la CAB « Via Bastia » à la société des Autobus Bastiais ;

Vu les dispositions des articles R. 3131-1 à R3131-4 du code de la Commande Publique, imposant au concessionnaire d'établir un rapport annuel retraçant son activité au cours de chaque année civile ;

Considérant le contrat en cours de délégation de service public liant la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Société d'Autobus Bastiais ;

Considérant le rapport annuel d'activité remis par le délégataire au titre de l'exercice 2022 ;

Vu l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux et du Bureau communautaire ;

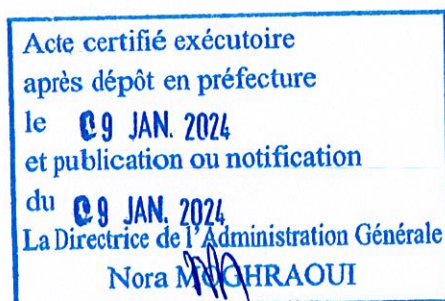
Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**PREND ACTE (À l'unanimité)**

De la présentation du rapport annuel d'activité 2022 du délégataire ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT  
  
Louis POZZO DI BORGIO